

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2016-0006/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente de la Haute Autorité de santé  
portant délégation de signature au directeur**

NOR : HASX1630162S

La présidente de la Haute Autorité de santé,  
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du Président de la République du 3 mars 2016 portant nomination de la présidente  
du collège de la Haute Autorité de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à M. Dominique Maigne, directeur, pour signer, au nom de la présidente, tout acte relatif au fonctionnement de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

#### Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, délégation est donnée à M. Dominique Maigne pour signer tout acte relatif à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé.

#### Article 3

La présente décision prend effet au 7 mars 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 mars 2016.

*La présidente,*  
PR A. BUZYN